

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00349

Numéro SIREN : 527 874 903

Nom ou dénomination : A.X INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2021 sous le numéro de dépôt 1598



ADM AUDIT
Commissariat aux comptes

R.C.S. Manosque
Greffé T.C. Manosque
Procès Verbal de Dénat

N° J598A

22 JUIN 2021



Le Greffier

LE MOULIN D'ANTOINE
SARL au capital de 3 000 euros
4B CHEMIN DES BAUDS
CHEZ LUDOVIC ARNOUX
04860 PIERREVERT
527 874 903

**LE MOULIN D'ANTOINE
SARL au capital de 3 000 euros
4B CHEMIN DES BAUDS
CHEZ LUDOVIC ARNOUX
04860 PIERREVERT
527 874 903**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL LE MOULIN
D'ANTOINE EN SAS**

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 9 avril 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

L'activité de la société sur les comptes annuels de l'exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 s'est traduite par un résultat déficitaire de 4 181 euros portant ainsi le montant des capitaux propres à 108 484 euros. Le montant du capital social s'élève à 3 000 euros.

Nous n'avons pas eu à notre connaissance d'éléments post-clôture susceptible de détériorer les comptes annuels à ce jour.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture de la dernière situation, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement de la dernière situation comptable est au moins égal au montant du capital social.

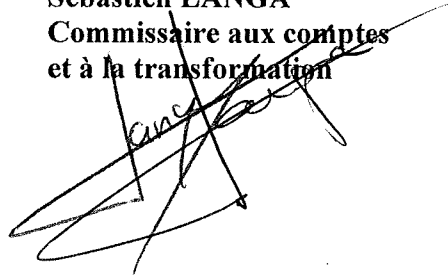
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Vitrolles, le 23 avril 2021,

Pour ADM AUDIT

Sebastien LANGA
Commissaire aux comptes
et à la transformation

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name and title of the auditor.